

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025-2026



(Un bulletin par participant)

Employeur

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Participant

Mme ☐ M. ☐

Nom : Prénom :

Tél. :

Si le participant a besoin d'adaptations particulières (situation de handicap), nous contacter.

Exploitant (uniquement)

Date de naissance :

Niveau de formation :

- ☐ 1-2 : pas de diplôme ☐ 3 : CAP BEP ☐ 4 : Bac - Brevet prof ☐ 5 : BTS DUT DEUG
☐ 6 : Licence, Master1, Maîtrise ☐ 7 : Master, diplôme ingénieur, DEA, DESS ☐ 8 : Doctorat

Stage

Inscription au stage de (Mettre une croix dans la case correspondante)

	Exploitant (VIVEA)	Salarié (Avec convention de formation)	Extérieur (Particulier...)
CÉNOLOGIE			
Initiation à la dégustation	☐	☐	☐
Dégustation des vins du Centre-Loire	☐	☐	☐
Élaboration des vins et vinifications	☐	☐	☐
Comprendre et maîtriser les apports d'oxygène	☐	☐	☐
VITICULTURE			
Perfectionnement à la taille Guyot - 09.12.25	☐	☐	☐
Perfectionnement à la taille Guyot - 08.01.26	☐	☐	☐
Couverts végétaux et engrais verts	☐	☐	☐
Initiation à la biodynamie	☐	☐	☐
Reconnaître les parasites et maladies de la vigne	☐	☐	☐

Fait à , le

Signature :

Version du 18.09.2025

Service Interprofessionnel de Conseil Agronomique, de Vinification et d'Analyses du Centre

S.A.S au capital de 66 975 € | R.C.S. BOURGES B 318 734 530 | SIRET 318 734 530 00039 | APE 7120 B | Organisme de formation n°24180054318

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formation professionnelle continue

1- Inscription - Documents contractuels

L'inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription ou de la convention simplifiée de formation professionnelle signé et portant le cachet commercial.

Une dizaine de jours avant la formation, le stagiaire reçoit dans son entreprise :

- 1/ la convocation précisant le lieu et l'horaire de la formation,
- 2/ le programme de la formation,
- 3/ la fiche de recueil des attentes du stagiaire.

À l'issue de la formation, un certificat de réalisation établi en conformité avec les feuilles d'émargement est adressé au client et/ou au stagiaire.

2- Conditions financières

Les frais de restauration, de déplacement et d'hébergement ne sont pas compris dans le prix du stage.

Le prix indiqué sur le programme de formation est le coût pédagogique HT. Il faut donc le majorer du taux de TVA en vigueur.

3- Facturation - Règlement

Le règlement du stage doit être effectué à l'échéance et selon les modes de règlement indiqués sur la facture.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient à ce dernier d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de son OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

Pour une prise en charge partielle de la formation auprès de l'OPCO, la différence sera facturée au client.

En cas de non-paiement par l'OPCO ou de refus de prise en charge, le client reste seul responsable du règlement de la formation.

4- Annulation par le stagiaire

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Si une annulation intervient moins de 14 jours calendaires avant la date de début du stage, Sicavac se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la formation.

En cas d'annulation après le début du stage ou en cas d'absentéisme ou d'abandon au cours du stage, Sicavac se réserve le droit de facturer directement au client la totalité du prix de la formation.

5- Annulation ou modification par Sicavac

Sicavac se réserve le droit de remplacer un intervenant par un autre, à compétences équivalentes, sans que le contenu de la formation n'en soit altéré.

Si le nombre de stagiaires est jugé insuffisant pour assurer des conditions optimales sur le plan pédagogique, Sicavac se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours avant la date du stage.

Sicavac se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel du catalogue et s'engage à informer le stagiaire de toute modification (date, lieu, prix, durée).

6- Règlement intérieur applicable aux stagiaires

Les règles générales et permanentes relatives à la discipline des stagiaires ont été regroupées dans un règlement intérieur disponible auprès du centre de formation et téléchargeable sur l'extranet du BIVC à l'adresse suivante www.vins-centre-loire.com.

7- Acceptation des CGV

La signature du bulletin d'inscription ou de la convention implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par le client.

8- Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

9- Litiges

Tous les litiges non réglés à l'amiable seront soumis aux juridictions compétentes.